Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260209-DP_2026_015-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_015

Décision du Président
DP_2026_015 - Relevé Topographique avant travaux de réhabilitation sur le réseau de collecte des eaux usées sur la commune de Saint-Sauveur-des-Landes

Le Président,

Considérant que, dans le cadre du programme de réhabilitation des réseaux de collecte d'assainissement collectif, il est prévu en 2026 la réhabilitation de 280 ml de réseaux de collecte des eaux usées sur la commune de Saint-Sauveur-des-Landes ;

Considérant la nécessité de réaliser un relevé topographique pour compléter les missions d'étude préliminaire et établir un plan topographique conformément au schéma de principe qui définit le secteur de l'allée du Douet à St-Sauveur-des-Landes ;

Considérant qu'une consultation a été lancée afin de recruter le Géomètre-Expert nécessaire à l'élaboration des plans topographiques allée du Douet à St Sauveur-des-Landes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020.089 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président ;

DÉCIDE :

Article 1 – **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise GEOMAT – Samuel TRAVERS, 47-49 rue Kléber, BP 80416, 35 300 FOUGERES Cedex, pour réaliser le relevé topographique nécessaire à la réhabilitation du réseau d'assainissement à Saint-Sauveur-des-Landes, pour un montant de **1 150,00 € HT**, soit 1 380,00 € TTC ;

Article 2 – **D'AUTORISER** le Président ou Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil ;

Fait à La Selle-en-Luitré, le 9 février 2026

Patrick MANCEAU
Président

Pour le Président et par délégation
La Vice-présidente déléguée

Cécile PARLOT

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION